

# **ASTI - Compte- rendu du CA du 9 septembre 2024**

*Présent.es : Elisabeth, Elise, Guennët, Jean-Luc, Loïc, Michel, Monique, Nicole, Patrick J., Véronique.*

*Absent.es : Amal, Camille, Fatiha, Georgina, Marie-Claude, Marie-Hélène, Marie-Odile, Patrick A., Patrick J., Pierre.*

Les comptes-rendus du précédent CA sont approuvés.

## **Réflexions et débats**

### **1. Prise en charge des mineurs non accompagnés et non reconnus dans leur minorité**

Le dernier CA a donné un accord de principe à la demande de MDM- Médecins du Monde -pour que l'ASTI prenne leur relais dans l'accompagnement juridique de ces mineurs.

Les questions en suspens en juillet ont été clarifiées.

- 4 bénévoles sont prêtes à s'engager dans cette mission. D'après MDM, ce nombre est suffisant pour assurer cet accompagnement.

Jean-Luc fait part de ses inquiétudes. On peine à assurer toutes les permanences d'accueil. Une action supplémentaire ne risque-t-elle pas d'aggraver la situation ?

- MDM prendra en charge les frais qu'engagera l'ASTI dans cette mission en 2025.

Jusqu'à fin 2024, MDM assure cet accompagnement dans un tuilage avec l'ASTI. L'ASTI s'engage pour 2025. Un bilan sera effectué pour la suite.

### **2. Activité juridique et relations avec la préfecture**

En novembre 2023, Mr de Kergorlay, directeur du service immigration à la préfecture, a proposé qu'on lui envoie, par mail, des situations de personnes en rupture de droits du fait des dysfonctionnements de son service.

Elise fait part de ses interrogations sur ce procédé qu'elle a peu utilisé.

En tant que juriste à l'ASTI, elle défend le principe d'équité des droits et ne peut décider de transmettre à la préfecture telle situation et pas une autre. Cela amènerait à envoyer beaucoup de messages, tant ces situations sont fréquentes.

Le CA confirme le principe d'un traitement égal pour tous les dossiers. Il décide que toutes les situations de rupture de droits, dues aux manquements des services préfectoraux, seront transmises à la connaissance du directeur du service immigration.

L'ASTI va notifier cette décision par mail à la préfecture.

Dans un autre message, l'ASTI demande un rendez-vous avec le service immigration comme cela avait été évoqué lors de la rencontre fin 2023. On veut y parler des

problèmes liés au numérique qui bloquent l'accès au dépôt de demandes et suivi des dossiers.

### **3. Domiciliation**

Suite à la fermeture début août des hébergements de l'association Un Toit pour tous, beaucoup de personnes, désormais sans logement stable, se sont adressées à l'ASTI pour une domiciliation administrative.

Nombre d'entre elles étaient allées au CCAS de Caen, qui les a réorientées vers l'ASTI.

Loïc et Marie-Hélène ont rencontré Mr Le Gentil, directeur du CCAS pour que ce service assure aussi sa mission de domiciliation.

L'ASTI a demandé un rendez-vous à la préfecture pour alerter sur la forte augmentation du nombre de domiciliations dans une association fonctionnant essentiellement avec des bénévoles et la répartition entre les diverses structures habilitées.

Mme Lolon, de la DDETS, a répondu. Loïc et Georgina la rencontreront le 20 septembre. Entre – temps, l'ASTI a reçu de ce service une subvention de 16700€ pour l'activité domiciliation.

### **4. Journée du 17 octobre**

Avec ATD, Caritas, Habitat et Humanisme, la Cimade, l'ASTI participe à la préparation de l'évènement.

Il a été choisi d'organiser une manifestation dans l'espace public, avec le support de grandes bâches où on lira des récits de maltraitance institutionnelle.

Le CA donne un accord de principe pour participer au coût de cette réalisation, environ 2500€. Il délègue aux bénévoles de l'ASTI, membres du collectif de préparation, de discuter de son montant à leur prochaine réunion. L'ASTI peut fournir la sono.

## **Informations diverses**

### **1. Astipéros**

Michel, Monique et Dominique préparent l'intervention de Daniel Véron, sociologue caennais, au prochain Astipéro le mercredi 2 octobre.

### **2. Partenariat SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation)**

En 2024, la convention avec le SPIP prévoyait 11 interventions de la juriste au centre de détention avec un financement de 2000 €. Elles vont diminuer de moitié, du fait d'une baisse de financement du SPIP et d'une diminution du nombre de demandes.

Projet d'échanges avec la CIMADE, qui intervient à la maison d'arrêt.

### **3. Bilan de Place aux assos du 7 septembre**

De grosses averses et donc peu de monde.

Quelques échanges, des rencontres avec d'autres associations mais seulement 4 personnes intéressées par un engagement à l'ASTI.

Deux réunions pour les nouveaux bénévoles sont prévues le 18 septembre.

### **4. ASTI - Infos**

Projet d'un article sur l'état du logement à Caen.

### **5. Point sur la Maison des Solidarités**

- Rencontre avec des élus de la mairie de Caen

Une rencontre positive à l'initiative d'élus qui se sont présentés comme attentifs à la situation de la MDS et soutenant sa pérennité.

Ils ont assuré qu'il n'y avait aucun projet en cours dans la zone de nos locaux et donc pas de prochain départ.

Caen la Mer a pensé nous intégrer dans un bâtiment neuf du programme immobilier Langevin, toujours dans le quartier de la Grâce de Dieu. Il serait réalisé en 2027.

Si nous devons quitter nos locaux avant son achèvement, nous pourrions utiliser transitoirement un petit immeuble du même quartier avec des salles supplémentaires à disposition.

Une telle implantation correspond bien à notre association. On espère que ce projet aboutira.

- On décide que l'ASTI demandera au CA de la MDS que la stèle réalisée pour la Commémor'Action soit installée dans la grande salle de réunion.

### **6. Bal folk le 8 novembre au Bazarnaom**

Beaucoup de préparatifs : contacts avec le CAMO co-organisateur, prévoir la publicité de l'évènement. On va solliciter tous les bénévoles.

***Prochain CA lundi 7 octobre 2024 à 17h30.***